

Une solution de biocontrôle d'origine NATURELLE pour protéger votre vigne contre le mildiou et l'oïdium



La solution ciro-pénétrante à l'abri du lessivage en 1h

ORIGINE NATURELLE

- Une matière active unique et d'origine 100 % naturelle

GESTION DES RÉSIDUS

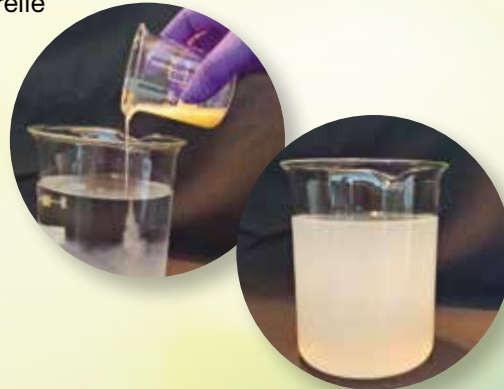
- Un nouvel outil pour gérer les résidus

BIOCONTRÔLE ET UTILISABLE EN AB

- Réduire les doses des partenaires ou renforcer sa protection
- Réduction des IFT*

FACILE À UTILISER

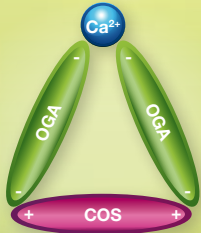
- Une formulation liquide pour offrir une simplicité d'utilisation et une bonne compatibilité
- Pas de contrainte de stockage



FYTOSAVE est une solution de biocontrôle d'origine naturelle composée de COS-OGA, au mode d'action de type SDN éliciteur. Il agit de façon préventive contre le mildiou et l'oïdium.

Lors de l'application de FYTOSAVE :

- le COS, mime les débris de la membrane du champignon pathogène et est reconnu par la plante comme un signal d'attaque qui déclenche des mécanismes de défense.
- l'OGA, mime les débris de la paroi des cellules de la plante et est aussi reconnu comme un signal d'attaque qui déclenche des mécanismes de défense.



COS = oligosaccharides issus de carapaces de crustacés

OGA = oligosaccharides issus de pectines de fruits

Le COS-OGA, association inédite et brevetée, stimule plus fortement les défenses de la plante.

La reconnaissance de ces signaux va stimuler les défenses naturelles de la vigne :

- 1 Synthèse d'acide salicylique = signal systémique de stimulation des défenses de la vigne
→ Apporte une protection partielle des organes néo-formés
- 2 Production de peroxydase = rôle dans la destruction du mildiou et de l'oïdium
- 3 Production de phytoalexines = permet de renforcer les parois cellulaires de la vigne

 **FytoSave**[®]

syngenta

* Selon les certifications

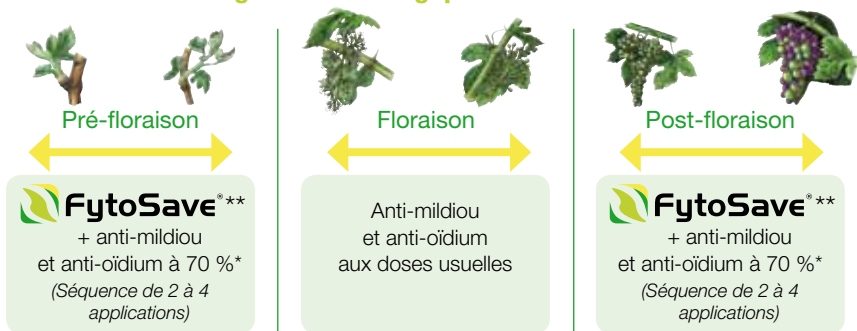
LES 5 FACTEURS CLEFS DE SUCCÈS

- Utiliser à la dose de 2 l/ha en association avec des fongicides utilisables en agriculture biologique ou conventionnels,
- Positionner en préventif avant les contaminations de mildiou et d'oïdium,
- Utiliser en séquence de 2 à 4 applications pour une mise en place optimale des défenses,
- Avec des fongicides de contact, renouveler l'application tous les 8 à 10 jours
Avec des fongicides conventionnels, renouveler l'application selon les spécificités des fongicides associés,
- Appliquer de façon homogène sur les deux faces des feuilles et sur les grappes.

COMMENT INTÉGRER FYTOSAVE DANS VOTRE PROGRAMME DE PROTECTION ?

2 stratégies de positionnement :

- **Utiliser FytoSave pour réduire les doses des fongicides conventionnels et utilisables en agriculture biologique**



- **Utiliser FytoSave en renfort grâce à son mode d'action complémentaire d'une stratégie conventionnelle et agriculture biologique**



*Dose 70 % : par rapport à la dose usuelle appliquée selon le stade d'application, ou dose AMM pour les conventionnels
**au T1 et T2 adaptation possible du volume de la pulvérisation à la surface foliaire

CARTE D'IDENTITÉ

- **Composition** : 12,5 g/l COS-OGA.
- **Ciro-pénétrant** : à l'abri du lessivage 1 heure.
- **Formulation** : Concentré soluble (SL).
- **Cibles** : Stimulateur des défenses naturelles pour gérer le mildiou et l'oïdium.
- **Dose** : 2 l/ha en association.
- **Sans classement.**
- **DAR** : 3 jours.
- **LMR** : -
- **ZNT** : 5 m.
- **DRE** : 6 heures.
- **Nb maximum d'applications/ an** : 8.
- **Emballage** : 5 litres - Pas de condition de stockage particulière.

Non Classé - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832.
Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels
Syngenta® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

FYTOSAVE® - AMM N° 2190730 - Composition : 12,5 g/l COS-OGA* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter de gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des cultures hors sol sous abri directement dans les eaux de surface. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vigne et pour les usages sous abri ouverts au moment du traitement. © Marque enregistrée et *substance active brevetée par FYTOFEND S.A.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.